

DEC132063DR03

**Décision portant nomination de M. Frédéric CLAUDE aux fonctions de personne compétente en radioprotection de la MOY300 intitulée Délégation régionale Ile-de-France Est**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

**Vu** l'arrêté du 26 octobre 2005 modifié relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de la certification du formateur ;

**Vu** l'instruction n° 122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction de l'établissement partenaire en matière de santé et sécurité au travail ;

**Vu** la décision n° DEC060330DAJ du 29 décembre 2006 nommant M. Brice KERBER directeur de l'unité MOY300 à compter du 2 janvier 2007;

**Vu** l'attestation de formation dans le secteur industrie et recherche option Sources radioactives non scellées, sources radioactives scellées, accélérateurs de particules et appareils électriques émettant des rayons X délivrée à M. Frédéric CLAUDE le 22 mars 2013 par l'APAVE;

**Vu** l'avis favorable du CRHSCT du 14 juin 2013,

**DECIDE :**

**Article 1er : Nomination**

M. Frédéric CLAUDE, Ingénieur régional de Prévention et de Sécurité (IRPS), est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 22 mars 2013.

**Article 2 : Missions**

M. Frédéric CLAUDE exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

**Article 3 : Communication obligatoire**

L'identité et les coordonnées de M. Frédéric CLAUDE sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

**Article 4 : Publication**

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Thiais, le 28 juin 2013

Le directeur d'unité et délégué régional du CNRS  
Brice KERBER